



MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

**À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE
INTÉRESSÉES PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-01 CONCERNANT LES PLANS
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

AVIS EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ :

- 1.- Lors d'une séance tenue le 6 février 2024, le conseil a adopté le projet de règlement intitulé : **"RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-01 CONCERNANT LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)"**.
- 2.- Conformément à la loi, une assemblée de consultation se tiendra le mardi 26 mars 2024 à 20h30 à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville située au 118, avenue des Cèdres, à Brigham. Au cours de cette assemblée, un membre du conseil et un membre du personnel expliqueront le projet de règlement et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
- 3.- Le projet de Règlement numéro 2024-01 a pour objet l'ajout de critères et d'objectifs pour les projets de développement, des voies de circulations et des fossés. Cette procédure s'inscrit dans une volonté de concordance au règlement régional 02-0315 de la MRC Brome-Missisquoi (REGES ou *Règlement sur la gestion des eaux de ruissèlement et le contrôle de l'érosion*);
4. Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 118, avenue des Cèdres à Brigham aux heures habituelles de bureau, et affichée sur le site Internet de la Municipalité. Une copie du projet de règlement peut également être obtenue gratuitement.

Donné à Brigham, ce lundi 18 mars 2024.

Me Pierre Lefebvre

Directeur général et secrétaire-trésorier